

LA MARIAN LOUISE

ALLOUS DÉCORATION D'OR

LES PLUS BAS PRIX

NOTRE LIT RECLAME

pour chambre, chambre, chambre
pour 1 personne. 215 francs
Le plus grand choix. Total actuel
qualité au top. Pas tout autre.
— Demandez nous modèles.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00
France et Belgique... 18.00; 32.00; 62.00
Union postale... 26.00; 50.00; 92.00

REDACTION-ANNONCES
ABONNEMENTS ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 24 et 1926, Inter. 5.
TOURCOING : 33, rue Carnot, Tél. 57.
Chèques postaux 87 1411.

BOCK MEYERBEER

35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2-171

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT devant la Commission des Finances

Paris, 12 janvier. — La Commission des Finances a commencé, cet après-midi, l'examen du projet fiscal du Gouvernement.

Après une longue discussion, elle a décidé, par 22 voix contre 6, de constituer deux projets séparés: l'un relatif à l'équilibre budgétaire; l'autre concernant l'amortissement de la dette, alors que les deux questions se trouvent jointes dans le projet du Gouvernement. D'autre part, la Commission a décidé, par 22 voix contre 5, de maintenir à leur affectation primitive de garantie à l'inflation, les trois milliards d'impôts supplémentaires de la loi du 2 décembre 1925 (les Loucheur), que le Gouvernement désire incorporer dans les recettes budgétaires.

Les membres de la Commission des Finances qui ont voté contre la division en deux parties du projet gouvernemental, sont MM. de Montcaut, Bonnefous, Desjardins, Serol, Marin, Froment, membres de l'opposition.

Ses sept abstentions: MM. Bokanowski, de Tinguy du Pouët et Lauthier. Les autres députés, qui ont voté pour, comprennent les socialistes, radicaux-socialistes, les républicains-socialistes et les membres de la gauche radicale.

Dans le second vote sur le maintien de l'affectation des trois milliards d'impôts supplémentaires, les mêmes députés ont voté de la même façon, à l'exception de M. de Montcaut, qui était absent de la séance et ainsi n'a pas pris part au vote.

Après l'appel des Agriculteurs du Nord

Déclarations de M. Ernest Macarez

Paris, 12 janvier. — M. Ernest Macarez, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, a déclaré à un collaborateur de l'Intransigeant qui était allé à Lille pour l'interviewer:

« La Société des Agriculteurs a estimé, qu'elle devait tout mettre en œuvre pour répondre à l'appel de solidarité nationale, en faisant appel à son tour des sacrifices pour collaborer à la constitution des finances du pays. Elle est convaincue que son appel sera entendu.

« Le plus tôt possible, des modalités de versements seront étudiées avec tous les présidents de sociétés et de syndicats. Personnellement, j'ai toute confiance en l'efficacité de cet effort. Il donnera, j'en suis sûr, d'excellents résultats. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux que mes suggestions aient été acceptées par mes collègues de la Société. Je n'ai qu'un désir, c'est que les soient réalisées pour le bien du pays. »

Le groupe radical-socialiste contre les projets de M. Doumer

Paris, 12 janvier. — Le groupe radical-socialiste qui s'est réuni ce matin, à la Chambre, a procédé d'abord au renouvellement de son bureau et du Comité directeur.

M. Malvy, président de la Commission des finances, a fait ensuite un exposé des travaux de cette Commission.

Il convient, a-t-il déclaré, que le groupe donne des directives précises à ses délégués à la Commission, afin d'orienter les débats qui vont s'y poursuivre.

M. J.-L. Dumesnil a développé, à son tour, le contre-projet élaboré par les délégués des groupes du Cartel en insistant plus particulièrement sur la proposition de loi tendant à assurer l'équilibre budgétaire dont le texte, déjà imprimé, a reçu l'approbation du groupe.

Sur la proposition de M. Ducos, le groupe a décidé alors de donner à ses représentants, à la Commission des finances, les directives suivantes:

Rechercher une collaboration loyale avec le ministre des finances en vue d'un accord avec lui en s'efforçant d'obtenir:

- 1° Que les charges de l'amortissement ne soient pas imputées au budget;
- 2° Que le remboursement de deux milliards à la Banque de France soit provisoirement décarté;
- 3° Que les trois milliards d'impôts supplémentaires de la loi du 2 décembre 1925, les Loucheur, conservent leur affectation primitive de gains à l'inflation et ne soient pas incorporés dans la recette budgétaire;
- 4° Que la taxe sur le paiement, qui figure dans le projet gouvernemental, ne soit pas maintenue.

Si l'accord recherché ne pouvait être obtenu sur ces bases, les représentants du groupe radical-socialiste à la Commission des finances seraient mandataires pour y soutenir le contre-projet des délégués des groupes de gauche.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU CARDINAL MERCIER

Bruxelles, 12 janvier. — Les nouvelles, mardi soir, continuèrent à être bonnes. Des messages sont échangés à Anvers pour la question du pèlerinage.

Mgr Kariboff, évêque coadjuteur de Liège, a rendu visite aujourd'hui à Son Eminence.

L'ACCORD COMMERCIAL entre la France et l'Allemagne serait acquis

C'est jeudi 14 courant que doit venir à Paris la délégation allemande qui aura à sa tête une personnalité autre que M. Trendelenburg.

Il y a eu un accord général sur quelques points essentiels, et que la prochaine session des deux délégations sera surtout pour la mise au point de certains questions ayant trait aux tarifs à recevoir par les deux pays.

BILLET PARISIEN La Commission contre les projets Doumer

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL) PARIS, 12 JANVIER (MINUIT).

La Commission des Finances de la Chambre, selon des projets financiers du Gouvernement, a pris cet après-midi une décision grave.

Sans refuser catégoriquement de discuter le programme de M. Doumer, elle ne l'a pas moins mis en échec en séparant la question de l'équilibre budgétaire de celle de l'assainissement.

En outre, elle s'est élevée contre l'affectation donnée aux impôts institué par la loi du 2 décembre dernier.

Tandis que M. Doumer destine ces ressources nouvelles à l'équilibre budgétaire, la Commission veut leur rendre leur destination primitive, qui était, ou d'un assainissement de la dette, ou de l'équilibre budgétaire de sept milliards et demi.

Il est évident que, si les idées d'endus par la Commission, devaient l'emporter à la Chambre, il ne resterait rien des projets de M. Doumer. La Commission d'ailleurs, aura dès demain l'occasion d'exprimer clairement ce qu'elle veut. Elle abordera, en effet, dans sa prochaine séance, les moyens d'équilibrer le budget de 1926. Il est probable que la majorité castellane de la Commission fera sien le contre-projet adopté par les trois groupes de gauche et qui, on se le rappelle, fait appel, pour trouver les ressources nécessaires à cet équilibre, moins à l'impôt qu'à un renforcement du contrôle fiscal.

De la sorte, les commissaires marqueront nettement leurs préférences pour les projets castelliens. M. Doumer, qui avait orné la partie devant le Cabinet, la perdra-t-il devant la Commission? Se tiendra-t-il pour battu et renoncera-t-il ou travail qu'il a laboré?

Il ne le fera pas et ne peut pas le faire. L'œuvre négative de la Commission et des groupes dure depuis trop longtemps déjà pour qu'elle puisse se prolonger sans danger pour le Parlement et le pays. Le public a l'impression qu'il faut en finir et cette impression est partagée par le chef du Gouvernement.

La fuite devant les responsabilités dont parlementaires et gouvernements ont donné le spectacle, méritoire, si elle se prolongeait, le comble à l'œuvre. M. Doumer gardera ses projets et il les portera devant la Chambre qui se prononcera alors librement entre les conceptions du ministre et celles de la Commission des Finances.

LES CHANGES

| | LUNDI | MARDI |
|----------|--------|---------|
| LIVRE | 126.86 | 128.62 |
| DOLLAR | 28.12 | 26.52 |
| BELGIQUE | 118.75 | 120.075 |

APRÈS LE CONSEIL NATIONAL SOCIALISTE

Photo Branger.

M. PAUL FAURE
auteur de la motion de non-participation qui a été adoptée

Photo Branger.

M. PRESSEMANE
l'auteur de la proposition de participation qui a été votée

Les funérailles de la Reine-mère d'Italie



LE FRÈRE DE LA REINE SUIVANT LE CHAR FUNÈBRE ET, EN GRAND DEUIL, LA DAME DE COMPAGNIE DE LA REINE-MÈRE (Wide World photos.)

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Les discours des doyens d'âge

M. Herriot est réélu président de la Chambre par 300 voix

Paris, 12 janvier. — Les députés sont venus en grand nombre et particulièrement ceux de gauche pour élire le bureau définitif de la Chambre.

M. Pinard, le vainant doyen, monte allégrement au fauteuil à 15 h. précises.

MM. Aristide Briand, Lévy, Denidof, Chauvin, sont au banc du gouvernement.

DISCOURS DE M. PINARD

M. Pinard ouvre la séance à 15 h. 15. et à une voix ferme il son discours qui, dès le début, est applaudi par la grosse majorité de l'Assemblée.

Il saluait tout d'abord l'œuvre magnifique de Locarno, qui sera la gloire de la France, ainsi que la dit le songe, Mgr Ceretti, à l'élysée, le 1er janvier, d'avoir trouvé des hommes de bonne volonté qui ont été les bons ouvriers de la paix. Ces paroles, aussi justes qu'admirables, constituent la condamnation solennelle du félon le plus abominable, le plus odieux qui ait sévi parmi les hommes: la guerre. Entre toutes les guerres intérieures et extérieures, la seule admissible, légitime, est celle qui est faite par un pays pour se défendre contre un assaut déloyal et perfide. Tout homme de raison claire et de conscience lucide, admettra ce principe.

M. Pinard s'en prend ensuite aux « prétendants au bellicisme » qui cherchent à fomenter chez nous la guerre civile. L'heure d'interminable déchéation des droits de l'homme et du citoyen par les droits de la femme et de l'enfant, le professeur a conclu en ces termes: « Je ne saurais mieux terminer cette allocution qu'en empruntant à mon vieil ami Ferdinand Buisson, les nobles et fortes paroles qu'il énonçait récemment: Je vous exhorte à vous unir pour servir la France par la République et la République par la France, en contestant tous nos efforts sur le devoir d'aujourd'hui, prêts avec la ferme courage à absorber l'œuvre de demain. »

LELECTION DU BUREAU

Le scrutin pour l'élection du président définitif est ouvert à la tribune à 15 h. 30. Le vote a lieu sans incident. Le scrutin durera 1 heure. Les scrutins pour les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires sont ouverts dans un salon voisin de la salle.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

M. Herriot réélu président de la Chambre

La séance est reprise à 18 h. 35. Tous les députés, venus au Palais-Bourbon aujourd'hui, sont là.

M. Herriot est vivement félicité par ses amis quand il gagne sa place à gauche.

M. Pinard proclame les résultats du scrutin:

| Scrutin pour l'élection du Président définitif | |
|--|----------|
| Nombre de votants | 324 |
| Bulletins blancs ou nuls | 8 |
| Suffrages exprimés | 316 |
| M. E. Herriot | 300 voix |
| (Applaudissement à gauche) | |
| M. Marcel Cachin | 16 voix |
| (Applaudissement communiste) | |

M. Herriot est proclamé élu Président de la Chambre des députés. (Double salve d'applaudissements à gauche.)

| Les vice-présidents | |
|--|----------|
| Scrutin pour l'élection de 4 vice-présidents | |
| Votants | 446 |
| Bulletins blancs ou nuls | 6 |
| Suffrages exprimés | 440 |
| MM. Léon Buisson | 207 voix |
| (Applaudissement à gauche) | |
| Fernand Boulsson | 287 » |
| (Applaudissement à gauche) | |
| Bouilloux-Lafont | 287 » |
| (Applaudissement à gauche) | |
| Frédéric Brunet | 240 » |
| (Applaudissement à gauche) | |
| Misérat | 260 » |
| (Applaudissement à gauche et à l'extrême-gauche) | |

Les quatre ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés élus, vice-présidents.

Scrutin pour l'élection des secrétaires

| | |
|--------------------|----------|
| Votants | 418 |
| Suffrages exprimés | 410 |
| MM. Durieux | 326 voix |
| M. Brémond | 84 voix |

Conseil des Ministres

Paris, 12 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a mis ses collègues au courant de l'état des affaires extérieures.

M. Painlevé, ministre de la Guerre, a fait un exposé de la situation militaire au Maroc.

Les loyers

Léon Renoult, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a fait connaître son intention de demander la mise à l'ordre du jour d'une des prochaines séances de la Chambre, de la discussion du projet de loi sur les loyers; il a agit de même en ce qui concerne le projet de loi sur les baux à long terme et la propriété commerciale.

Pour les victimes des inondations

M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce, a informé ses collègues qu'il avait, après entente avec le ministre des Finances, invité le gouvernement de la Banque de France à prendre avec les banques intéressées, toutes mesures de bienveillance pour le recouvrement des effets de commerce à l'égard des débiteurs sérieusement atteints par les crues récentes.

Les blés de printemps

M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, a indiqué les mesures qu'il a prises pour favoriser les ensemencements de blé de printemps, afin de suppléer aux diminutions d'ensemencements que les pluies d'automne avaient provoquées.

Les ministres intéressés ont été chargés de préparer un projet de loi antéposant les lois sur les baux à long terme à la loi du 19 juillet 1924.

LA RÉFORME ÉLCTORALE

D'après les déclarations d'une personnalité autorisée, le Gouvernement aurait décidé, au cours du Conseil des ministres, ce matin, de demander que la discussion du projet sur la réforme électorale vienne dès le début du mois prochain.

Le Conseil se serait également occupé de l'affaire des deux billets de banque de Hongrie, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

M. RENE ROULLOT RETABLI

M. René Renoult, garde des Sceaux, ministre de la Justice complètement rétabli, est rentré mardi matin à Paris. Il a assisté au Conseil des ministres, à l'Elysée, et a repris la direction des services de la chancellerie.

L'IMMUNITÉ CONTRE LE TÉTANOS

Paris, 12 janvier. — Le docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur, vient d'annoncer à l'Académie des sciences que les docteurs Ramon et Zeffler avaient réalisé une anatoxine, qui peut être injectée, même à forte dose, sans aucun inconvénient, et qui procure une immunité complète et durable contre le tétanos.

Les essais ont été faits sur des cobayes avec des doses allant jusqu'à 5 et 10 centimètres cubes. Mais les résultats furent si concluants que, depuis quelques semaines, une centaine de personnes ont été traitées par de faibles doses de un demi à deux centimètres cubes.

Comment vérifier si l'immunité est acquise? On ne peut songer à injecter une dose mortelle de toxine de tétanos; mais on peut injecter une faible dose de toxine mortelle pour le cobaye — c'est en quelque sorte l'unité — et voir comment elle se comporte dans l'organisme.

Or, toutes les analyses faites jusqu'ici montrent que l'anatoxine se développe dans l'organisme même, et que la répétition de très faibles doses parvient à augmenter encore la toxine, de telle sorte qu'après trois injections d'un centimètre cube, un cobaye peut recevoir des doses de toxines de tétanos 1.000 à 2.000 fois plus grandes que la dose mortelle.

L'immunité est complète; elle est durable et paraît même permanente. Les deux auteurs pourraient aujourd'hui des expériences dans ce dernier sens.

Il est évident que la nouvelle anatoxine doit être injectée dans toute blessure suspecte pouvant amener le tétanos. Elle va être mise rapidement à la disposition des médecins.

LES SPORTS D'HIVER

UNE JEUNE FILLE SUISSE QUI SE LIVRE AU PLAISIR DE CIRCULER EN SKIS



Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

ACCUSE DE PARRICIDE UN JEUNE HOMME SE DÉFEND CONTRE LA RUMEUR PUBLIQUE

À Vavroy-le-Petit, près de Virey-le-François, un jeune charbonnier, Perrin, est mort la semaine dernière. Le décès a été annoncé et il inattendu, que les gens du village en ont immédiatement recherché les causes et que les mois « crime », « empoisonnement », « parricide », ont été écrits sur toutes les portes.

Aussitôt qu'on a parlé de parricide, certains arguments ont été fournis à la charge du charbonnier, Maurice Perrin, fils du défunt. Les fréquents demandes d'argent, et le caractère de son père ne suscitaient-elles pas entre eux de vives discussions, et M. Perrin n'avait-il pas à de vieux camarades que son fils lui inspirait beaucoup de crainte?

Mais, il y a plus. Le lendemain de la mort de son mari, Mme veuve Perrin a été trouvée pendue à l'épave d'une des fenêtres de la cuisine.

Le décès a été constaté par le médecin. Mais, il dépendait par son fils et successeur par son fils qu'il avait appelé. Bien entendu, cette nouvelle effraya de nouveau bouleversés les esprits et les gens de Vavroy-le-Petit se sont dit: « Au fait, Maurice Perrin n'est-il pas toujours avec sa mère, ils s'étaient même violemment querellés à propos de la succession du père Perrin. Si c'était le gars qui l'avait pendue? »

Les démentis anonymes ont pu arriver à la lettre. Et M. Perrin, procureur de la République, à Virey-le-François, a fait arrêter Maurice Perrin.

Perrin a pris pour avocat M. Henri Chatelet, du barreau de Paris. Il s'est défendu avec les magistrats avec beaucoup de véhémence.

« J'ai jamais mon père, dit-il, et il y a eu quelques discussions entre lui et moi, c'est que je lui ai exprimé mon désaccord sur notre entreprise de charbonnage. Les gros déboires lui faisaient peur.

« J'ai jamais vu ni ma mère. On m'accuse de l'avoir pendue alors que j'ai simplement dépensé. Lorsque le décès a été constaté, c'était pour défendre ma femme. Belle-œuvre et brus s'entendraient bien rarement. »

Le docteur Vast, médecin légiste, n'est rentré mercredi à Vavroy-le-François qu'après le corps du père Perrin, et n'a pas relevé la moindre trace de coupure. Mais il a saisi les victimes.

Trois Russes assassinent un de leurs compatriotes

Alais, 12 janvier. — Il y a trois jours on découvrait, sur la voie du chemin de fer, entre Tamaris et Alais, le cadavre affreusement mutilé du Russe Paul Orloff, ancien officier de l'armée Wrangel. On crut à un accident.

Mais sur la plainte d'un compatriote accusant les Russes Sinborof, Alexeïenko et Douboïne d'avoir assassiné Orloff et de l'avoir ensuite transporté sur la voie pour simuler un accident, une enquête fut ouverte.

A l'aide d'un interprète, ils ont été interrogés par M. Barbs, commissaire central. Tous les témoins entendus ont affirmé: les accusés Sinborof, Alexeïenko et Douboïne d'avoir frappé Orloff avec des pierres, son fer à repasser et un couton.

Ce fut une scène de sang et de larmes. Sinborof et Douboïne, sament la terreur dans la colonie russe, personne n'osa intervenir.

S'étant relevé au bout de quelques instants et lavé à une fontaine, la victime entra au café de la gare et demanda à la débitante à quelle heure partait le train pour Paris. « A 19 heures », lui répondit-elle. Il sortit et monta les escaliers. Et à partir de ce moment, on perd sa trace jusqu'à la découverte de son cadavre.

Sinborof, Alexeïenko et Douboïne ont été écroués à la maison d'arrêt.

L'ASSASSINAT DU GARAGISTE DE MOULINS

LE MEURTRIER SERAIT-IL DE LA BANDE DES POLONAIS

Moulins, 12 janvier. — Les recherches se poursuivent au sujet de l'assassinat du loueur d'automobiles de Moulins, François Dumont.

Il a été établi que l'assassinat est devenu à l'hôtel de France, à Montmarault, et s'est inscrit sur le livre de police sous le nom de Pierre Arnoux, âgé de 24 ans, voyageur de commerce, originaire de Poitiers.

Le lendemain matin, c'est-à-dire, mardi, en réglant sa note, il a demandé à l'hôtelier quel serait le prix d'un voyage en auto jusqu'à Saint-Amand. L'hôtelier lui ayant fourni ce renseignement, le client entouré de sa bicyclette et prit la route de Moulins. Un peu plus loin, il changea de direction, et alla à Saint-Pourçain-sur-Loire.

Le bandit se rendit ensuite à Varennes-sur-Allier. Dans cette petite ville, il se présenta au garage tenu par M. Simon et demanda à ce dernier de le conduire à Charvot, en ayant soin d'indiquer qu'il devait s'arrêter à Jaligny.

Pour se rendre de Varennes à Jaligny, il est obligé de traverser une grande forêt. L'inconnu ajouta que le voyage durerait au moins deux jours. Mais le loueur d'auto, méfiant, ne voulait pas le conduire.

C'est alors que le meurtrier vint à Moulins. En arrivant dans cette ville, il se rendit au garage tenu, place des Tanneries, par M. Vauchon, mais ce dernier étant absent, il s'adressa au nouvel occupant du garage voisin, celui du menuisier François Dumont. Ces faits montrent que le crime était préparé depuis longtemps.

Avant de se rendre dans les gorges moulinoises, le bandit avait eu soin de débarrasser sa bicyclette, qu'il avait vendue, pour une somme modique, à un commerçant de la ville.

Les témoins qui ont été interrogés par le gendarme ont fourni des précisions intéressantes. Le notaire d'Alainy-le-Château, qui rentre dans cette ville, a remarqué, à 8 heures du soir, le bandit actionnant le manivelle de mise en marche de l'auto. Il crut à la remorque d'un voyageur victime d'une panne et s'arrêta pour lui demander s'il avait besoin de son aide. Mais le meurtrier lui braqua sur le visage un lampage électrique de poche et le somma de passer son chemin. Le notaire pourvint à son secours.

D'après d'autres témoins, le meurtrier a un accent étranger. Ses vêtements rappelaient ceux des trop fameux bandits polonais. Il est permis de supposer que le criminel appartient aux nombreux indésirables établis dans nos départements.

COMMENT ILS DESARMENT

Une firme suédoise va construire pour le compte de l'Allemagne

Le « Social Democrat » de Stockholm vient de publier un interview, aux termes duquel le directeur d'une des usines suédoises les plus importantes pour la construction de avions reconnaît qu'il a obtenu, pour plusieurs années, une licence qui lui permettrait d'établir certains appareils de type allemand, tout en affirmant que son usine est une usine suédoise.

Le spécialiste, interviewé, déclare qu'il construisait des appareils dont l'existence est interdite sur le territoire allemand, en vertu du traité de Versailles. Il en sera de même de certains types nouveaux d'appareils actuellement à l'étude dans des ateliers suédois.

LA BAISSÉ DE LA SEINE S'ACCENTUE

Paris, 12 janvier. — La dérive de la Seine s'accroît à vue d'œil. On a noté ce matin une nouvelle baisse de 0 m. 40 sur la cote d'acier soit, ce qui porte la baisse totale à 32 centimètres au 45 heures.

L'Agence de la Seine et l'Union des habitants de la Seine s'efforcent de faire comprendre l'étendue du danger.

Voici, d'ailleurs, les cotes de ce matin: Austerlitz, 4 m. 08 contre 5 m. 38 hier; la Touraine, 4 m. 20 contre 5 m. 20; pont National, 3 m. 04 contre 3 m. 22.